

Les classes de découvertes du patrimoine

Commission "Culture, tourisme et sports"

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

1	Etat des lieux des classes transplantées	5
1.1	les classes du patrimoine.....	5
1.1.1	Un cadre juridique très précis.....	5
1.1.2	Dans les Pays de la Loire : un réseau de plus en plus large, des séjours de plus en plus courts.....	6
1.2	Les classes de découvertes.....	11
1.2.1	Une réalité très diverse	11
1.2.2	Quel constat dans les Pays de la Loire ?.....	12
2	Un enjeu économique et social majeur.....	13
2.1	Quel intérêt pédagogique et éducatif pour les bénéficiaires ?.....	13
2.2	Quel intérêt pour les territoires ?.....	13
2.2.1	Un enjeu économique de court terme	14
2.2.2	Un enjeu économique de long terme	14
3	Quels sont les principaux obstacles rencontrés ?	15
3.1	Un manque de visibilité	15
3.1.1	Un défaut d'évaluation.....	15
3.1.2	Une reconnaissance insuffisante dans les territoires.....	15
3.2	Un manque d'appropriation par les enseignants.....	15
3.3	Des pesanteurs d'organisation	16
3.4	Des coûts élevés et des moyens insuffisants.....	17
3.5	D'autres freins à prendre en compte.....	17
3.5.1	De la part des enseignants	17
3.5.2	De la part des familles	17
4	Quelles propositions ?	17
4.1	L'ambition à développer en direction des classes de découvertes du patrimoine	17
4.2	Les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir	17
4.2.1	Améliorer la visibilité du dispositif.....	17
4.2.2	Enclencher une dynamique partenariale systématique et mobiliser les centres en réseau (fonctionnement interne et ancrage territorial).....	17
4.2.3	Lever les obstacles administratifs, psychologiques et culturels	17
4.2.4	Trouver de nouvelles solutions de financement	17
4.2.5	Imaginer de nouvelles solutions alternatives aux classes transplantées	17

Les classes de découvertes du patrimoine

Commission "Culture, tourisme et sports"
Rapporteur : M. Patrick GENIN

Le rapport "A vous de jouer" a mis en avant la nécessité de mieux sensibiliser les enfants d'âge scolaire, de la maternelle au lycée, à leur patrimoine élargi, d'éveiller leur curiosité, de donner un sens à leur environnement.

Les classes du patrimoine, inventées dans les années 80, et pour lesquelles les Pays de la Loire ont été une région précurseur, constituaient une première formule intéressante, à étudier, pour laquelle la Région prévoit d'ailleurs des aides, rappelées dans l'encadré ci-dessous :

Bénéficiaires : associations agréées "classes du patrimoine"

Nature : investissements liés à l'acquisition ou à l'aménagement des bâtiments servant de structure d'accueil, au taux de 20 % sur une dépense plafonnée à 76 000 € ; investissements nécessaires au fonctionnement des classes ou à l'aménagement des locaux, au taux de 40 % sur une dépense plafonnée à 15 000 €.

Mais ces classes ne sont qu'un outil, parfois perçu comme restreint et élitiste, au service d'une fin qui peut être poursuivie par le moyen plus large des "classes de découvertes", autrement appelées classes "transplantées" ou "hors les murs".

Il importe d'examiner en quoi ces différentes formules orientées vers la découverte d'un patrimoine peuvent présenter un intérêt pédagogique dans le but recherché : l'appropriation d'un patrimoine. Cet intérêt n'est-il que pédagogique ? Les classes de découvertes ne doivent-elles être considérées que comme un objet pour l'école ? Quels en sont les enjeux pour les territoires ? Quelles sont les difficultés rencontrées qui expliquent que si peu d'enfants en bénéficient, notamment dans le secondaire ? Quels leviers d'action les institutions régionales pourraient-elles mobiliser pour promouvoir leur diffusion ?

Les classes de découvertes du patrimoine pourraient, au-delà même des textes règlementaires, comprendre les classes du patrimoine (au sens strict) et les classes "hors les murs" avec ou sans hébergement, s'inscrivant dans un parcours pédagogique (séjours scolaires courts, classes de découvertes, succession cohérente de sorties ponctuelles tout au long de l'année). Toutes ces formules sont notamment reprises sur le site Internet de l'académie de Nantes (<http://www.ac-nantes.fr:8080/peda/ress/culture/patrimoi/disposit.htm>).

Il ne s'agit pas ici de s'intéresser aux classes de neige et aux classes de langue. De la même manière, les multiples sorties scolaires et visites ponctuelles régulièrement pratiquées dans toutes les écoles et qui ne s'inscrivent pas dans un programme culturel ne sont pas abordées. Enfin, la réflexion est centrée sur la seule région des Pays de la Loire. Les développements qui suivent ne concernent donc pas les séjours d'enfants ligériens à l'extérieur des Pays de la Loire, ni les séjours d'enfants issus d'autres régions.

Sur la base d'un état des lieux conforté par des "choses fortes" entendues d'enseignants consultés dans le cadre de cette étude, et rapportées au fil du texte, il convient de mettre en évidence les principaux

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

enjeux de ces classes, en identifiant les obstacles à leur diffusion, avant de formuler un certain nombre de préconisations.

1 ETAT DES LIEUX DES CLASSES TRANSPLANTEES

1.1 LES CLASSES DU PATRIMOINE

1.1.1 Un cadre juridique très précis

Historique

Les premières classes "monument historique" sont nées dans les années 1980 sur des sites comme le Mont Saint-Michel et l'Abbaye de Fontevraud, puis se sont développées sous l'appellation classes du patrimoine.

Plusieurs textes successifs sont venus en préciser l'organisation, le contenu et les objectifs dans l'enseignement primaire et secondaire - note de service n° 82-399 du 17 septembre 1982 du ministère de l'Education nationale, circulaire du 29 mars 1985 du ministère de la Culture et de la communication, circulaire n° 87-268 du 4 septembre 1987 (MEN/MCC), circulaire n° 88-063 du 10 mars 1988 (MEN/MCC), circulaire n° 88-083 du 1^{er} avril 1988 (MEN/MCC), circulaire n° 88-108 du 19 avril 1988 (MEN), circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005 (MEN).

Définition et contenu

Les classes du patrimoine labellisées sont des classes qui séjournent dans un site présentant un intérêt historique, architectural, archéologique, ethnologique, littéraire ou artistique. Elles proposent aux élèves et aux enseignants de vivre une expérience originale avec des personnes justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines du patrimoine, sur la base d'un projet alliant activités pédagogiques et activités culturelles sur le terrain.

L'activité de la classe est définie en référence à un projet éducatif qui associe l'équipe pédagogique, d'une part, la collectivité territoriale et/ou l'organisme culturel responsables de la conservation et de l'animation du patrimoine, d'autre part. Les organismes d'accueil des classes sont très divers : centres permanents d'initiation à l'environnement, associations de chantiers de bénévoles, monuments historiques, centres culturels de rencontre, organismes départementaux ou municipaux, etc.

Dans le premier degré, la décision d'accepter ou de refuser les projets est prise conjointement par l'inspecteur d'académie et le directeur régional des affaires culturelles.

L'initiative du projet peut émaner des enseignants et des chefs d'établissement.

Le projet pédagogique est le résultat d'une collaboration entre les enseignants et les responsables du site. Des échanges préparatoires permettent de confronter le projet pédagogique des enseignants, les ressources de l'organisme et les perspectives offertes par l'intervention de professionnels du secteur culturel. Durant la semaine de séjour, l'emploi du temps est partagé entre activités de découverte et participation à des ateliers. L'enseignant reste responsable de l'emploi du temps et des allées et venues. Un travail de restitution et d'exploitation intervient en aval du séjour servant de support aux enseignements traditionnels.

Dans le second degré, c'est à l'établissement scolaire de monter le dossier administratif et financier de classe du patrimoine, en lien avec l'organisme d'accueil. Ce dossier doit comprendre les mentions relatives aux classes concernées, coordonnées de l'organisme culturel, lieu d'hébergement, description du projet, budget prévisionnel (subventions des collectivités locales d'origine et d'accueil, ressources

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

propres, aide complémentaire versée par l'Etat, participation des familles), etc. Le dossier complet est ensuite adressé au rectorat et à la DRAC.

Les conditions d'hébergement sont établies conformément à celles en vigueur pour les classes de découvertes.

1.1.2 Dans les Pays de la Loire : un réseau de plus en plus large, des séjours de plus en plus courts

Depuis 1987, le rectorat de Nantes et la DRAC ont contribué à faire des classes du patrimoine un dispositif culturel d'excellence, reposant à l'origine sur 12 centres bénéficiant des subventions de l'Etat.

Au fil du temps, l'évolution de la notion de patrimoine, celle des attentes des enseignants et de leurs élèves, la prise en compte de l'éducation culturelle dans le cadre des enseignements et des projets d'école et d'établissement ainsi qu'une volonté d'élargissement ont appelé des modifications. Celles-ci ont été soulignées dans la charte académique et régionale relative à l'éducation au patrimoine, signée le 27 septembre 2000 entre le rectorat et la DRAC. Cette charte met en avant plusieurs axes forts résumés dans le cadre ci-dessous :

Développement d'une éducation au patrimoine diversifiée, continue et progressive ;

Elargissement du nombre d'élèves concernés par l'inscription de l'éducation au patrimoine dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement ;

Programmation annuelle et pluriannuelle dans un cadre pluridisciplinaire et continuité éducative entre les cycles ;

Mise en place d'un réseau d'éducation au patrimoine couvrant plus largement l'ensemble du territoire régional ;

Prise en compte des évolutions récentes de la notion de patrimoine ;

Professionnalisation des centres d'éducation au patrimoine agréés par une Commission éducation/culture d'évaluation et de prospective : les centres doivent disposer de personnels, d'outils, de programmes clairement identifiés ;

Reconnaissance de la diversité des prestations offertes : non plus seulement les classes du patrimoine mais également les journées patrimoine et parcours patrimoine.

En application de ces principes, le plan académique et régional des classes du patrimoine a abouti à ce que la liste initiale des 12 structures labellisées "classes du patrimoine" soit élargie, par agrément avec le rectorat, à un deuxième groupe : les centres d'éducation au patrimoine. Ces centres mettent en avant une offre de services plus légère : les propositions vont ainsi de la "classe du patrimoine", au "parcours", et à "l'atelier" en passant par la "journée", mais seules la classe et le parcours répondent à l'esprit de transplantation, de durée et de rupture avec le lieu "école".

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Cette nouvelle liste se présente comme suit :

Loire-Atlantique

Châteaubriant (château) ;
Clisson (parc romantique et château) ;
Cordemais (Estuarium) (estuaire, paysages, aménagements portuaires, patrimoine littéraire, artistique et scientifique) ;
Guérande, Ville d'art et d'histoire (marais salants et cité médiévale) ;
Nantes, Ville d'art et d'histoire (architecture, patrimoine fluvial, patrimoine littéraire - Jules Verne) ;
Nantes, éveil et patrimoine (évolution de la ville, patrimoine scientifique autour de l'astronomie) ;
Saint-Nazaire (patrimoine portuaire et industriel, évolution et reconstruction de la ville, patrimoine scolaire des années 50).

Maine-et-Loire

Angers, Ville d'art et d'histoire (à partir de l'époque médiévale) ;
Angers Château ;
Doué-la-Fontaine (troglodytisme et monde souterrain) ;
Fontevraud (abbaye royale) ;
Liré (patrimoine multidisciplinaire sur le thème de Joachim du BELLAY) ;
Maulévrier (parc oriental paysager).

Mayenne

Craon (château et parc) ;
Jublains (cité romaine) ;
Laval, Ville d'art et d'histoire (à partir de l'époque médiévale) ;
Sainte-Suzanne (cité médiévale).

Sarthe

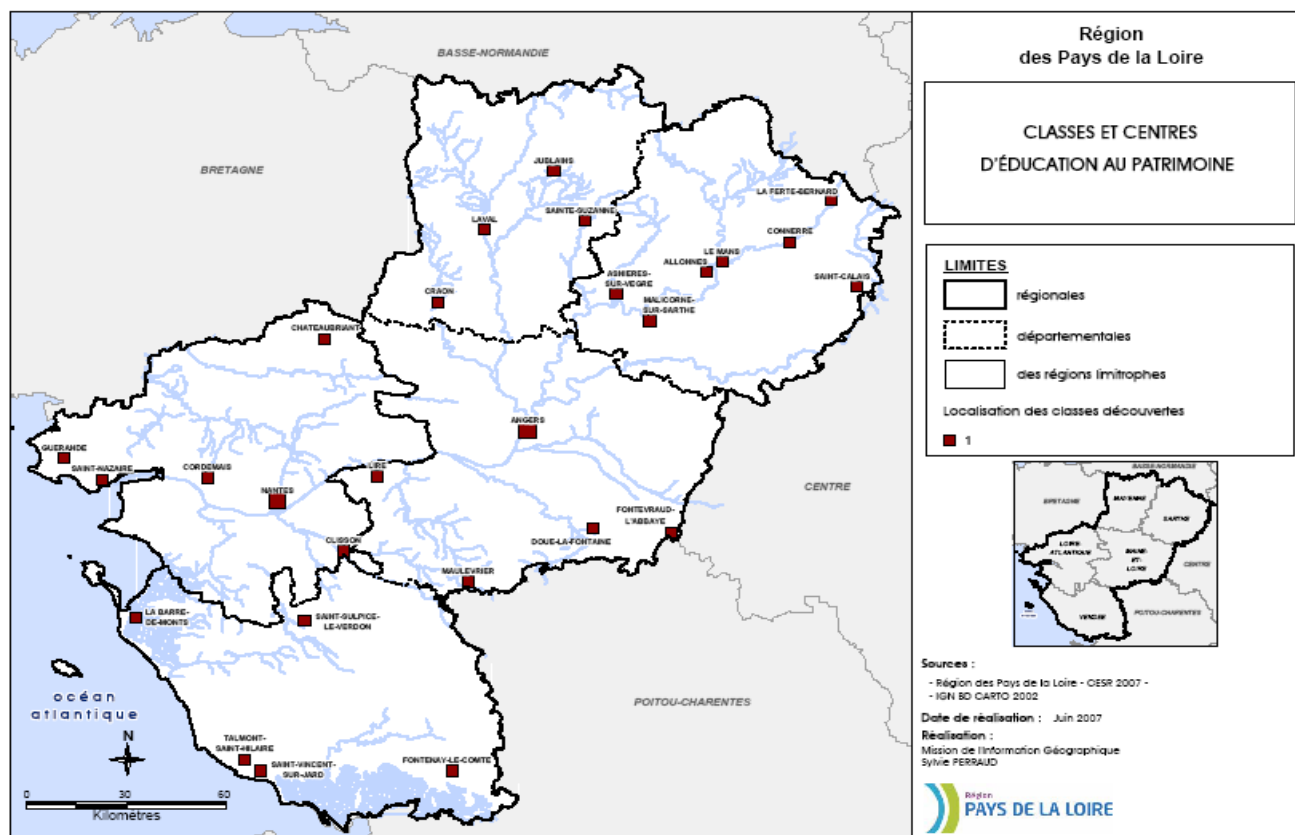
Allones (site archéologique) ;
Asnières-sur-Vègre (église, fresques et manoir seigneurial) ;
Connéré-Beillé (patrimoine ferroviaire) ;
La Ferté-Bernard, Pays d'art et d'histoire (ville au XVIe siècle) ;
Le Mans, Ville d'art et d'histoire (enceinte romaine, thermes, cathédrale Saint-Julien, cité médiévale) ;
Malicorne-sur-Sarthe (patrimoine industriel lié aux métiers de la faïence et de la poterie) ;
Saint-Calais (fonds anciens d'une bibliothèque).

Vendée

Fontenay-le-Comte (ville d'art et d'histoire) ;
La Barre-de-Monts (patrimoine naturel et ethnologie) ;
Saint-Sulpice le Verdon (art de vivre au XVIIIe siècle) ;
Saint-Vincent sur Jard (maison de Clémenceau) ;
Talmont Saint-Hilaire (château et littoral).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

La répartition géographique est relativement homogène, comme en témoigne la carte ci-dessous.



Les centres d'éducation au patrimoine relèvent de différents réseaux : réseaux des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), villes et pays d'art et histoire, centre des monuments nationaux, réseaux propres des collectivités.

A cette trentaine de structures labellisées, il convient d'ajouter l'ensemble des sites culturels et centres ressources susceptibles d'accueillir des publics scolaires à la journée.

La DRAC intervient par des formes de financement diversifiées en direction des centres d'éducation au patrimoine. Pour les classes du patrimoine, elle verse des aides aux services éducatifs de certains centres (par exemple : Fontevraud) et elle intervient dans le cadre d'aides spécifiques sur certains territoires prioritaires (bassin de Saumur, Sud Vendée, Nord Mayenne, triangle Ancenis-Blain-Châteaubriant, Le Mans). Pour les centres qualifiés appartenant à d'autres réseaux nationaux (villes et pays d'art et histoire ou monuments nationaux), elle peut contribuer aux postes d'animateurs, financer des projets d'outils pédagogiques, ou aider à l'urgence et à l'innovation.

Il faut cependant faire le constat que tous ces centres connaissent aujourd'hui une désaffection pour les formules longues de classes transplantées. Le nombre de classes organisées chaque année approche la dizaine là où les meilleures années ont permis d'accueillir jusqu'à 50 groupes. Les statistiques ci-dessous, communiquées par la DRAC des Pays de la Loire, témoignent de cette désaffection observée depuis plusieurs années, avec une chute spectaculaire depuis 2005.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Année scolaire 2002-2003	22 classes
Année scolaire 2003-2004	21 classes
Année scolaire 2004-2005	22 classes
Année scolaire 2005-2006	13 classes
Année scolaire 2006-2007	11 classes

Le site de Fontevraud est de loin celui qui a la plus forte activité sur les séjours longs, comme en attestent les tableaux ci-dessous.

Répartition en 2003-2004

FONTEVRAUD	13	61,9%
GETIGNE-CLISSON	3	14,2%
CHENEHUTTE-GENNES	2	9,5%
CRAON	1	4,7%
DOUE-LA-FONTAINE	1	4,7%
LA FERTE-BERNARD	1	4,7%

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Répartition en 2004-2005

FONTEVRAUD	8	36,3%
GETIGNE-CLISSON	4	18,1%
LIRE-LA TURMELIERE	3	13,6%
LA FERTE BERNARD	2	9%
CRAON	1	4,5%
NANTES (EVEIL ET PATRIMOINE)	1	4,5%
MAULEVRIER	1	4,5%
GUERANDE	1	4,5%
ASNIERE	1	4,5%

Répartition en 2005-2006

FONTEVRAUD	7	53,8%
LIRE-LA TURMELIERE	2	15,3%
MAULEVRIER	1	7,6%
GUERANDE	1	7,6%
ASNIERE	1	7,6%
NANTES JULES VERNE	1	7,6%

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Répartition en 2006-2007

FONTEVRAUD	4	36,3%
GUERANDE	3	27,2%
DOUE LA FONTAINE	2	18,1%
LA FERTE BERNARD	1	9,09%
HORS REGION Chambord	1	9,09%

En alternative à cette désaffectation, les formules courtes (journée ou demi-journée, voire visites ponctuelles de 2 heures avec guide conférencier) se sont multipliées, pour des raisons développées plus bas. Elles permettent aux centres d'assurer de bons taux de remplissage et éviter la rupture de charge. Paradoxe de la situation, certains centres signalent même des difficultés à faire face à la demande.

L'ensemble de ces transformations légitime donc amplement l'élargissement de la réflexion aux classes de découvertes, au-delà même de leur définition juridique du 5 janvier 2005. Celles-ci se distinguent des classes du patrimoine en ce sens qu'elles ne ciblent pas un objet particulier ou un lieu précis. Elles semblent toutefois aujourd'hui davantage de nature à répondre aux demandes des enseignants et en même temps satisfaire les objectifs d'appropriation patrimoniale et d'éducation culturelle poursuivis par la présente étude.

1.2 LES CLASSES DE DECOUVERTES

1.2.1 Une réalité très diverse

D'une durée égale ou supérieure à 5 jours (quatre nuitées et plus), les classes de découvertes permettent de s'extraire du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles sont définies notamment par la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005.

En référence aux programmes de l'école primaire, les classes de découvertes peuvent s'organiser autour de six dominantes : éducation physique et sportive, éducation artistique et action culturelle, patrimoine et histoire-géographie, sciences et technologies, lecture, écriture et littérature, langues étrangères ou régionales.

Selon les termes même du rapport parlementaire remis en 2004 par Béatrice PAVY, Députée de la Sarthe, au premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN, la réalité de la classe de découvertes est difficile à appréhender. *"S'il n'y a pas autant de projets que d'élèves, il y a au moins autant de séjours que d'enseignants, de centres d'accueil et d'objectifs pédagogiques"*. Un constat s'impose : *"les élèves partent moins et ils partent moins longtemps"*. Et les classes de découvertes concernent en grande majorité l'école primaire.

Elles peuvent se voir préférer, dans un cas sur trois, les séjours scolaires courts (leur alternative, d'une durée inférieure à 5 jours, soit une à trois nuitées). C'est ce que démontre une étude réalisée par la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale, intitulée "bilan de l'enquête sur les sorties scolaires avec nuitées, 2001-2002". Par rapport à la dernière enquête de référence au

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

plan national, datant de 1994-1995, les sorties scolaires de cinq nuitées et plus ont diminué de 50 % au bénéfice des sorties courtes entre 2 et 4 nuits. Les séjours s'inscrivent davantage que les classes dans la dynamique des activités ordinaires de l'année scolaire tout en étant un temps fort. Ils permettent souvent d'illustrer une thématique abordée en classe. Ils peuvent se répéter durant le cycle et convenir, en particulier, pour une première séparation d'avec le milieu familial, notamment pour les enfants d'âge maternel ou les élèves de cycle 2.

1.2.2 Quel constat dans les Pays de la Loire ?

La vision globale de la situation des classes de découvertes, qui échappe au rectorat, ne peut s'appréhender à ce jour que département par département, et elle est surtout visible pour le premier degré de l'école publique. Le recensement des projets montés dans l'enseignement privé et l'enseignement secondaire demeure très incomplet, faute de réelle exploitation des informations disponibles. Les recensements réalisés montrent cependant que cette réalité est loin d'être négligeable, surtout si on la rapporte à celle des seules classes du patrimoine. Ainsi, en Loire-Atlantique, 18 000 enfants, représentant plus de 800 classes, sont partis en 2005-2006, sur un effectif total de 87 000 dans le premier degré public, soit un rapport approximatif de 1 à 5. Les sorties durent en moyenne 5 jours, avec des incitations financières du Conseil général aux séjours d'une semaine. Une enquête réalisée en 2006 auprès des autres inspections académiques des Pays de la Loire laisse supposer des réalités tout à fait disparates selon les départements, avec un cumul régional estimé entre 1 500 et 2 000 classes par an. Il serait souhaitable que les académies soient en mesure de confirmer cette fourchette à partir d'une base statistique homogène qui reste à valoriser et mieux utiliser en commun.

Les centres d'accueil des classes de découvertes vont bien au-delà des seuls centres d'éducation au patrimoine. Pour la seule Loire-Atlantique, il existe près de 50 centres, dont 20 qui répondent à des critères spécifiques de qualité définis par l'inspection académique en partenariat avec le Conseil général selon une charte de libre adhésion. A défaut d'obéir à un véritable label qui nécessiterait des contrôles réguliers en aval de la labellisation, ces centres sont identifiés par un logo et référencés dans un guide à destination des enseignants. Ils ne disposent cependant pas tous des mêmes capacités d'accueil et, pour certains d'entre eux, les classes de découvertes ne constituent qu'une activité secondaire, voire marginale.

L'objet des classes de découvertes présente le plus souvent un caractère généraliste ayant trait à l'approche de l'environnement au sens large, y compris dans le cas des "classes de mer" (représentant plus de deux séjours sur trois) et des "classes vertes". Les projets fléchés "patrimoine", complexes à concevoir d'un point de vue pédagogique et relativement coûteux dans la mesure où ils supposent souvent plus de déplacements pendant les séjours ne représentent ainsi, pour la Loire-Atlantique, que 17 % des séjours organisés en dehors du département.

2 UN ENJEU ECONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR

Considérées sous l'angle patrimonial (au sens large), les classes de découvertes présentent un grand intérêt qu'il convient de réaffirmer.

2.1 QUEL INTERET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF POUR LES BENEFICIAIRES ?

"Cela favorise la cohésion de la classe, et permet de re-découvrir ses élèves, avec en plus, l'implication autour d'un projet commun"

"Cela permet de rompre avec le milieu familial et aide à grandir"

"Une fois qu'on y a goûté, on est prêt à retenter l'expérience, malgré les difficultés. Le premier atout des classes de découvertes, c'est leur aspect pratique qui permet de confronter les acquis théoriques avec les réalités du terrain".

Les séjours organisés en début d'année ont pour effet de souder les classes, qui trouvent ensuite plus vite leur "régime de croisière". Cette cohésion procède également d'un resserrement des relations entre enseignants, parents et enfants. Les classes transplantées génèrent de la mixité sociale, un plaisir de la découverte et de l'échange, qui facilitent l'apprentissage du vivre ensemble et du respect de l'autre. La consolidation des apports théoriques par le geste et l'observation directe en constituent un atout essentiel, qui donne du sens aux enseignements et s'inscrit dans un parfait prolongement avec l'éducation familiale à l'environnement de proximité. Notons en effet que, de l'aveu d'un responsable de centre d'accueil auditionné, *"les enfants de Paris ne connaissent pas nécessairement davantage le fonctionnement du métro que ceux de La Roche-sur-Yon ne connaissent celui des marées"*. Enfin, au-delà même du cadre scolaire et de la compréhension de l'environnement présent, les classes de découvertes peuvent réellement éclairer l'avenir de chaque élève, en lui donnant à découvrir des savoir-faire et des métiers jusque là inconnus. Elles peuvent aussi permettre aux élèves de rencontrer des hommes et des femmes susceptibles de guider leur projet professionnel et les aider, par leurs conseils et leurs réseaux à s'insérer dans la vie active. C'est particulièrement vrai pour les pré-adolescents et adolescents.

2.2 QUEL INTERET POUR LES TERRITOIRES ?

"C'est le moyen d'un apprentissage actif et motivant, également facteur d'éducation à la citoyenneté et à l'autonomie"

Il y a d'abord un enjeu de cohésion sociale et de citoyenneté, à l'heure où le besoin de savoir d'où l'on vient et où l'on va est vivement ressenti par beaucoup de jeunes. Dans le contexte de la globalisation et de l'uniformisation un peu angoissante des repères, la découverte ou la redécouverte des territoires alimente des sentiments d'appartenance et une fierté sans lesquelles aucune ouverture au monde n'est possible.

Les classes sont génératrices de rencontres et d'ouverture qui enrichissent l'univers des enfants, les ouvrant à des thématiques qui leur resteraient autrement totalement étrangères. Elles amènent un autre regard sur les difficultés scolaires ou familiales éventuellement éprouvées par les uns ou par les autres, révèlent des talents méconnus, établissent de nouveaux liens humains qui ne se seraient jamais noués dans le cadre institutionnel de la classe.

2.2.1 Un enjeu économique de court terme

Cet enjeu se décline en trois temps :

En premier lieu, les classes génèrent une activité qui permet directement la création ou le maintien d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et particulièrement les centres d'accueil. Elles constituent un public spécifique qui est de nature à diversifier le tissu économique local. Elles participent aussi d'un certain équilibre de la fréquentation touristique tout au long de l'année, particulièrement sur le littoral.

En second lieu, les classes fournissent aux acteurs économiques locaux une bonne occasion de consolider leur mise en réseau. Les artistes, artisans et artisans d'art locaux, mais aussi les PME, agriculteurs et autres commerçants peuvent, tout autant que les associations, s'inscrire dans des projets communs à cette occasion. Dans le domaine artistique, cette mise en lien peut aussi participer à l'émergence de réseaux de créativité culturelle, et établir des passerelles entre le monde de la culture et celui de l'économie.

En troisième lieu enfin, les classes font connaître les territoires et amènent à y revenir. En ce sens, les jeunes qui en bénéficient aujourd'hui sont les usagers et les consommateurs qui rechercheront demain une offre touristique à la hauteur de leurs attentes.

2.2.2 Un enjeu économique de long terme

Au-delà du seul attrait touristique, celui-ci porte sur la capacité qu'auront dans l'avenir les acteurs économiques, à faire vivre des savoir-faire dans des territoires de projet et d'innovation. En ce sens, les classes contribuent à préparer ces acteurs, non seulement au travers d'une contribution favorable à la réussite scolaire mais aussi par le développement de la créativité et de l'autonomie. Ces qualités sont en effet nécessaires à l'esprit de projet et elles sont au cœur des objectifs pédagogiques des classes hors les murs, particulièrement lorsqu'elles comprennent un hébergement. Notons à cet égard que le 7^e socle des connaissances porté par le ministère de l'Education nationale poursuit explicitement cet objectif.

Mais surtout, des acteurs mieux au fait des richesses de leurs territoires d'origine seront plus enclins à les développer lorsqu'ils seront en situation de le faire : les classes participent ainsi directement de l'ancrage et du renouvellement durable des savoir-faire dans les territoires.

3 QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBSTACLES RENCONTRES ?

Pour les enseignants et les établissements scolaires, la menée à terme de projets de classes de découvertes est souvent problématique. Il y a à cela plusieurs raisons évidentes.

3.1 UN MANQUE DE VISIBILITE

"Dans la plupart des cas, c'est le bouche-à-oreille entre collègues qui prévaut. Il faudrait créer un véritable catalogue des classes de découvertes"

3.1.1 Un défaut d'évaluation

La première condition de la visibilité d'un dispositif, c'est la faculté qu'on peut avoir à en connaître l'objectif et les effets, cette connaissance reposant sur une véritable capacité d'évaluation. Dans le domaine des classes de découvertes, celle-ci doit se faire dans le temps : avant, juste avant, pendant, juste après, à long terme, etc. Il faut également recenser les points de vue, les acquis éducatifs et collectifs (participation à la vie du groupe...). En l'espèce, le critère de réussite de l'action pourrait être le retour de l'ancien élève sur un site, l'enthousiasme avec lequel il va transmettre ses nouvelles compétences à sa famille ou à ses amis, ou, par exemple, sa participation à un chantier de jeunes dans le domaine de la restauration. Mais tous ces éléments d'observation font aujourd'hui défaut. L'évaluation se limite souvent à la mesure de la satisfaction globale déclarée en fin de séjour, à la perception de la qualité de l'alimentation et de l'hébergement, etc. Au sein de l'Education nationale, le rectorat et les inspections académiques, de par leurs missions, ne sont pas concernés par les mêmes circuits de validation et de financement, ce qui complique l'agrégation des données et les possibilités de suivi des cohortes dans l'espace et dans le temps.

3.1.2 Une reconnaissance insuffisante dans les territoires

S'agissant des structures d'accueil, le manque d'ancrage territorial des centres référencés et leur faible ouverture au monde économique et social, associés à l'absence de réseau d'échange effectif peut éloigner un peu plus l'offre de la demande. C'est particulièrement le cas pour les centres d'éducation au patrimoine. En outre, les régimes juridiques d'appartenance des centres, très divers (association, collectivité locale, pays...) aboutissent à des préoccupations différentes d'un centre à l'autre, en termes de financement notamment, mais aussi de "prospection de clientèle" : un centre départemental aura tendance à privilégier des publics de collégiens, du fait de ses compétences légales, un centre de pays recherchera plutôt une couverture géographique... Enfin, la visibilité globale du dispositif est rendue d'autant plus difficile que les institutions susceptibles d'être impliquées sont elles-mêmes organisées en réseaux parallèles les uns aux autres : réseau des Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), réseau des villes d'art et histoire, réseau des centres des monuments nationaux, etc.

3.2 UN MANQUE D'APPROPRIATION PAR LES ENSEIGNANTS

Les enseignants n'ont que peu, voire pas de formation en IUFM ou dans la pratique professionnelle sur ce qu'est une classe de découvertes, et la manière d'en organiser, particulièrement en termes de montage de projet. En dépit d'une documentation souvent pléthorique, proposée notamment par les centres de documentation pédagogique, et d'un intérêt porté par les IUFM à la multidisciplinarité, ce manque de sensibilisation préalable est compliqué par l'absence de visibilité du dispositif sur Internet notamment, et une communication peu spontanée de la part de l'Education nationale. Enfin, les pratiques pédagogiques évoluent. Les élèves peuvent paraître de plus en plus ouverts sur le monde

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

(citons le seul exemple de l'accès facilité aux médias de toutes sortes et aux TIC) et la "fenêtre" supplémentaire qu'apporte la classe de découvertes peut du coup paraître moins cruciale pour certains.

3.3 DES PESANTEURS D'ORGANISATION

Il convient de distinguer les difficultés auxquelles sont confrontés les organisateurs de séjours de celles qui pèsent sur les centres d'accueil.

Des enseignants en première ligne

"Je ne suis pas prêt à assumer tant de responsabilités"

Pour les organisateurs de séjours, les classes de découvertes correspondent d'abord à l'endossement de responsabilités très importantes, du fait de la réglementation, qui s'est vue renforcée à la suite d'événements dramatiques récents (avalanche des Orres en 1998 et accident du Drac en 1995 notamment), contraignant les enseignants à certaines exigences qu'ils jugent "excessives" et en dehors de leurs compétences, selon les termes du rapport PAVY, tel "le contrôle de l'état des pneus du car avant le départ". En outre, les normes d'encadrement pendant les transports obligent souvent au recrutement d'adultes supplémentaires qu'il faut loger une fois arrivé au centre ou rapatrier. Par ailleurs, pour avoir des prix attractifs, certains centres ne proposent plus systématiquement du personnel d'encadrement pédagogique. Et quand ils en proposent, le personnel vacataire n'est pas toujours pourvu dans les faits du minimum de diplôme nécessaire.

Une procédure longue et peu incitative

"Il faudrait davantage soutenir les porteurs de projet dans le montage de leur dossier et promouvoir les solidarités avec des jumelages entre écoles par exemple"

Les relations fonctionnelles avec les inspections académiques sont trop souvent limitées aux seuls aspects de procédure, en dépit de la présence de conseillers pédagogiques. Dans le cas des classes de découvertes, à réception d'un dossier comprenant toutes sortes de pièces administratives (demande d'autorisation de départ, fiche d'information sur le transport, budget prévisionnel, contenu du projet pédagogique...), le rôle de l'inspecteur d'académie se limite pour l'essentiel à délivrer des autorisations de sortie transmises, le cas échéant à l'inspecteur d'académie d'accueil. Les porteurs de projet sont relativement isolés dans le montage de leur dossier en amont et ils peuvent être soumis à des injonctions plus ou moins contradictoires qui leur compliquent d'autant la tâche qu'elles ne sont pas toujours les mêmes d'un département à l'autre. Cet isolement doit être rapproché de l'absence de statut juridique des responsables d'écoles maternelles et primaires publiques.

"Il faudrait plus de souplesse : davantage de proximité, des délais de montage plus courts pour favoriser les classes rousses, la possibilité d'organiser des séjours en dehors du temps scolaire, pendant les petites vacances"

"Lorsqu'on veut monter un projet, il faut s'y prendre longtemps à l'avance. C'est un travail de longue haleine, surtout s'il faut travailler en équipe"

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Malgré les régimes préalables d'autorisations (labels, certifications...), les délais de traitement des dossiers sont peu opérationnels : 8 semaines pour obtenir une autorisation académique pour une sortie hors département. On pourra noter au passage, et pour mémoire, que ces délais sont encore allongés dans le cas des classes du patrimoine puisque celles-ci, une fois validées par l'inspecteur d'académie ou le chef d'établissement (dans le secondaire) doivent être approuvées par une commission d'approbation DRAC - rectorat qui ne se réunit qu'une fois par an, en décembre, pour les dossiers de l'année civile à suivre. Ces délais ne facilitent pas l'organisation de "classes rousses" (entre la rentrée et le mois de décembre) : en Loire-Atlantique, 80 % des séjours de classes de découvertes ont lieu entre mars et juin. Mais il est vrai également que les enseignants peuvent éprouver le besoin de "sentir leur classe" avant d'initier leur projet et que les parents sont davantage en confiance avec un enseignant bien connu d'eux-mêmes et de leurs enfants, que d'un enseignant qui vient d'arriver dans l'établissement.

Des difficultés pratiques

Dans le secondaire, la difficulté est moins d'ordre administratif qu'organisationnel, puisque l'autorisation du séjour ou de la classe de découvertes est placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Pour les collèges et lycées en effet, l'organisation de sorties impacte nécessairement les emplois du temps de nombreux professeurs, et les enseignants porteurs de projet doivent mener une entreprise de conciliation qui n'est pas toujours commode, à proximité notamment des examens (particulièrement dans les classes de lycée), ou avec les professeurs de certaines matières jugées plus "importantes" (mathématiques par exemple). Les chefs d'établissement peuvent aussi être conduits à refuser certaines sorties s'ils ne disposent pas des ressources humaines suffisantes pour assurer les remplacements des enseignants mobilisés.

Par ailleurs, les classes de découvertes posent des problèmes d'accompagnement évidents pour les enfants des classes de maternelle, y compris en moyenne et grande section. Ces problèmes touchent, en cas d'hébergement ou de sortie longue, au manque d'autonomie des enfants, aux nécessités de surveillance, à la dangerosité inhérente à certains aménagements qui ne leur sont pas destinés (lits superposés, lavabos trop hauts, etc.). Dans ce cas, l'accompagnement physique peut rapidement prendre le pas sur l'intérêt pédagogique et décourager toute les initiatives.

Enfin, en ce qui concerne les centres d'accueil, il convient de signaler la multiplicité de normes auxquelles ils doivent se soumettre et le nombre de commissions différentes chargées d'en vérifier l'application. L'Education nationale est loin d'être la seule administration concernée, on pourra citer également les administrations déconcentrées du ministère de la Jeunesse et des sports, et celles des affaires sociales, s'agissant en particulier de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, sans oublier les commissions de sécurité.

3.4 DES COÛTS ELEVES ET DES MOYENS INSUFFISANTS

"Le coût reste un frein essentiel à l'organisation des séjours et le rythme d'encaissement des subventions ne facilite pas les choses. Les transports constituent le problème n°1"

Ces besoins de financement correspondent à des coûts importants, tant pour les structures d'accueil que pour les familles et les enseignants. Le coût d'une classe est de 42 à 45 euros par jour et par enfant, auxquels s'ajoutent les frais de transfert (déplacement initial sur le site et le retour).

Un certain nombre de structures d'accueil signalent des difficultés de trésorerie, liées aux délais d'encaissement des subventions, et qui leur sont d'autant plus préjudiciables lorsque les centres concernés dépendent d'une structure associative. Par ailleurs, les investissements sont importants pour rénover ou créer un site d'accueil. Les associations ne bénéficient pas de la récupération de la TVA sur les travaux, soit un surcoût de départ de près de 20 %.

Il faut y ajouter les difficultés de gestion d'effectifs, avec une part importante de personnels vacataires, entraînant de forts taux de rotation qui compliquent la continuité des actions et fragilisent l'expertise et la médiation.

Les aides régionales à la pierre et au fonctionnement servies aux structures d'accueil ne sont pas utilisées (0 euro au compte administratif 2006 pour une ouverture de 5 000 euros en autorisation de programme). Plus globalement, l'engagement inégal des collectivités (avec un déséquilibre entre les petites et les grandes) et des comités d'entreprise, ainsi que la suppression, dans certains départements, du droit d'utiliser les tickets CAF, renvoie une large part du coût sur les parents et les associations de parents. Le manque de soutien financier est largement dénoncé par les centres et les porteurs de projet doivent multiplier les sources de financement pour boucler leur budget.

Il faut enfin relever l'absence de reconnaissance financière pour les enseignants qui s'impliquent, et qui aboutit notamment à des temps de préparation de séjour limités voire inexistantes.

3.5 D'AUTRES FREINS A PRENDRE EN COMPTE

"Il y a souvent un manque de soutien des familles dans l'accompagnement du projet du fait notamment du peu d'utilité perçue"

Par delà les contraintes objectives de coût, de financement et d'organisation, certaines évolutions sociétales jouent également un rôle négatif sur le développement des classes "hors les murs".

3.5.1 De la part des enseignants

Leur réticence peut d'abord provenir de l'atmosphère de crainte permanente dans laquelle les placent depuis quelques années, particulièrement le 11 septembre 2001, les risques terroristes liés à la situation internationale. L'activation à son plus haut niveau du plan Vigipirate peut concrètement aboutir à décourager toute sortie groupée d'enfants sur le temps scolaire, particulièrement dans les grandes villes.

"En tant que jeune parent, je préfère donner la priorité à ma vie privée"

Autre phénomène, les contraintes inhérentes aux conciliations des temps familiaux et professionnels augmentent avec le nombre d'enfants par femme et les jeunes enseignants n'échappent pas à la règle, en tant que mère ou père de famille. Dans ce contexte, la perspective de quitter le foyer plusieurs jours consécutifs peut soulever des difficultés affectives et d'organisation en cas de présence d'enfants en bas âge.

3.5.2 De la part des familles

Les auditions de terrain ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles d'ordre religieux, liés par exemple au régime alimentaire des enfants pendant le séjour, à la proximité garçons - filles pendant l'hébergement ou, plus globalement, aux réticences à confier ses enfants à l'institution sur une trop longue période. Même si elles ne concernent pas toutes les religions, ni tous les établissements, ces difficultés spécifiques doivent être prises en considération et elles peuvent elles aussi être de nature à faire renoncer l'enseignant à la transplantation, lorsqu'il s'agit "de ne laisser personne à la maison".

4 QUELLES PROPOSITIONS ?

4.1 L'AMBITION A DEVELOPPER EN DIRECTION DES CLASSES DE DECOUVERTES DU PATRIMOINE

Tout d'abord, il est souhaitable d'avoir une ambition pour l'ensemble des niveaux scolaires, en poursuivant, pour chacun d'entre eux, des objectifs pédagogiques en accord avec l'âge et les préoccupations des jeunes et de leurs enseignants.

Les Pays de la Loire ont la chance de disposer d'un réseau de centres d'éducation au patrimoine et de classes de découvertes riche et diversifié, mais mal référencé au niveau régional. Il faut s'appuyer sur cet acquis et l'élargir sur la base de nouveaux éléments de patrimoine (forêt, usine, centre-ville, cité, etc.)

Idéalement, la fréquentation d'un centre devrait donc être recherchée, pour chaque élève, au moins une fois par niveau. Cette fréquentation doit être assortie d'un hébergement. Il faut en effet privilégier cette dimension dans la mesure où elle présente des avantages spécifiques et irremplaçables : l'apprentissage du vivre ensemble et la découverte de soi et de l'autre en particulier. En outre, les trois temps pédagogiques de la préparation, de l'appropriation et de la restitution, qui font la force des classes transplantées, ne sont pas possibles sur des séjours trop courts. La question de la durée est délicate à traiter et ne se pose pas partout de la même façon. Une période de 5 jours paraît trop longue au niveau de la maternelle, alors qu'elle semble souhaitable mais compliquée à organiser dans le secondaire. En revanche, elle est facilement accessible dans le premier degré. Il convient donc, pour chacun de ces publics, de déterminer l'objectif à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, en considérant la question centrale de la proximité géographique des séjours. Il n'est pas question de tendre au "chacun chez soi", peu concevable pour les centres qui fondent une partie non négligeable de leur activité sur la fréquentation de publics issus d'autres régions. Mais rien ne sert de "projeter" systématiquement des classes à 100 km de leur domicile. La recherche du juste équilibre entre distance et proximité est d'autant plus essentielle que, tout en étant un facteur d'allongement des séjours et d'expériences nouvelles, la distance n'est en aucun cas, à elle seule, une garantie de réussite de la transplantation. En effet, l'éloignement est souvent difficile à concevoir pour les familles et les enseignants, et il est plus complexe à organiser, et surtout plus coûteux. La recherche de proximité pour les publics scolaires pourrait s'inscrire en contrepartie d'un élargissement des publics ciblés par les centres (adultes, seniors, populations en difficulté d'insertion, etc.). Cependant cet élargissement ne doit pas amener les structures à accueillir des clientèles qui ne relèvent pas de leur compétence.

Les formules sans hébergement ne sont pourtant pas à exclure, l'essentiel étant de se prémunir de tout consumérisme. "Une sortie vaut mieux que pas de sortie du tout", dès lors qu'elle s'inscrit dans un ensemble pédagogique cohérent, conçu dans une logique annuelle ou pluriannuelle, en direction d'un patrimoine proche mais peu connu. Chaque année scolaire devrait ainsi être l'occasion de sorties scolaires éventuellement répétées dans l'année (sous forme de demi-journées ou journées) répondant à un objectif pédagogique communiqué à la rentrée de septembre.

Qu'elles soient hébergées ou non, les transplantations doivent d'abord obéir à une conception élargie de la notion de patrimoine, fondée sur la définition apportée par le Conseil de l'Europe : *"toute œuvre de l'homme combinée avec la nature"*. A cette ouverture doit cependant correspondre une haute exigence pédagogique. La traduction de cette exigence est double :

L'apprentissage par le geste et le travail en atelier (de l'atelier de poterie à l'atelier d'écriture), qui ont fait la richesse et la spécificité des classes du patrimoine doivent être confortés dans les centres d'éducation au patrimoine et encouragés dans les centres de classes de découvertes ;

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Il en va de même des temps de préparation, d'appropriation et de restitution de l'expérience acquise qui doivent également être préservés.

Dans le cas des formules courtes, il faut, rappelons-le, se garder de céder à la tentation de la "sortie touristique" ou du "voyage scolaire". Ainsi, ces sorties doivent avoir un lien avec le programme de l'année en cours, et s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire : comment faire le lien entre le nombre d'or et la construction d'une abbaye par exemple ? Ou comment établir une relation entre tel ou tel aménagement (route, port, voie de chemin de fer, usine, cité, équipements de loisirs) et l'histoire du territoire, rattachée à l'histoire de France et à celle des hommes et des femmes qui l'ont façonnée ? Ces sorties devront également inscrire l'élève dans un temps qu'il puisse à la fois concevoir comme commun et individuel.

4.2 LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR Y PARVENIR

Les préconisations devront être distinguées selon leur contenu opérationnel, le niveau de compétences pertinent et la rapidité avec laquelle elles pourront être mises en œuvre.

L'ambition prioritaire est de développer les formules de classes de découvertes du patrimoine, en s'appuyant, en particulier sur la circulaire de référence du 5 janvier 2005 (évoquée plus haut). Cette ambition suppose de poursuivre les objectifs suivants, déclinés en propositions d'actions devant clairement faire apparaître les responsabilités de chacun.

4.2.1 Améliorer la visibilité du dispositif

Mieux recenser et évaluer l'existant

Etablir une cartographie des centres d'accueil : cette cartographie, réalisée par le rectorat et la DRAC, procéderait d'un recensement exhaustif de l'ensemble des structures disponibles, quels que soient le régime juridique et l'appartenance. Elle serait facilement consultable via Internet sur les sites institutionnels concernés. La base de données CYVEL pourrait être utilisée à cet effet ;

Faire en sorte que ce recensement recoupe de manière plus systématique l'ensemble des capacités d'hébergement disponibles à proximité d'éléments de patrimoine élargi dignes d'intérêt mais insuffisamment valorisés dans les territoires, tels que les forêts, les lacs, les infrastructures industrielles, etc.

Rassembler les données statistiques au niveau du rectorat : ce regroupement donnerait lieu à l'élaboration d'outils de suivi quantitatif et qualitatif partagés entre tous les financeurs et consultables en un point unique. Ces données seraient constamment réactualisées et feraient également l'objet d'une communication en ligne à l'attention des enseignants, des jeunes et de leurs familles ;

Promouvoir les chartes de libre adhésion sur le modèle de celle de la Loire-Atlantique : l'existence de référentiels partagés doit pouvoir donner lieu à des certifications traduisant non seulement la visibilité des structures concernées mais également la variété des supports pédagogiques qu'elles proposent. Il revient à chaque inspection académique, en tant que principal maître d'ouvrage des classes de découvertes, de s'assurer du respect de ces certifications, moins par une action systématique de contrôle que par un travail de partenariat sur la qualité des projets et de prise d'informations permettant d'inscrire davantage les relations de travail dans des rapports de confiance.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Renforcer l'information et les échanges de savoirs au bénéfice des enseignants

Promouvoir l'information en IUFM : mettre en valeur, au niveau de chaque inspection académique, la dimension pluridisciplinaire des classes de découvertes, qui est chère aux IUFM, pour en faire un objet d'apprentissage de la conduite de projet ;

Développer le tutorat en incitant les enseignants les plus expérimentés à soutenir les initiatives de leurs jeunes collègues, au moyen d'une communication ciblée, rendue possible par une meilleure exploitation des informations relatives aux projets conduits les années antérieures ;

Favoriser les échanges d'informations entre enseignants en établissant des correspondances entre les niveaux (du primaire au secondaire par exemple) et entre les territoires (du lieu de départ au lieu d'arrivée notamment).

Valoriser les objectifs pédagogiques relatifs aux classes de découvertes

Communiquer sur des objectifs de fréquence et de durée adaptés à chaque public : 5 jours minimum dans le premier degré ; 3 à 5 jours minimum dans le second degré : ces objectifs doivent être clairement affichés par le rectorat et les instances compétentes de l'enseignement privé, auprès de l'ensemble des responsables d'écoles et d'établissements. Ils doivent également être reconnus et partagés par l'ensemble des financeurs ;

Dans le secondaire, associer l'ensemble du corps professoral à l'élaboration des contenus pédagogiques des séjours, dans la mesure où, à ce niveau, un certain nombre d'obstacles viennent des enseignants eux-mêmes. Là encore, ces objectifs devraient être clairement affichés par le rectorat et les instances privées concernées, dans les mêmes conditions qu'au point précédent ;

Valoriser les objectifs contenus dans le 7^e socle des connaissances défini par le ministère de l'Education nationale : ce socle introduit parmi les savoir-faire fondamentaux l'apprentissage des savoir-être nécessaires à la vie citoyenne. Il participe donc directement d'une valorisation des classes de découvertes qui sont source d'apports indéniables dans ce domaine ;

Définir des cibles prioritaires en direction des savoir-faire, en lien avec l'orientation professionnelle : cet objectif doit concerner l'enseignement général comme l'enseignement professionnel. A ce dernier titre, il pourrait particulièrement concerner les 3^e de préparation à la vie professionnelle (PVP) et les SEGPA (Sections d'enseignement général selon des parcours adaptés) en collège. Il pourrait enfin trouver un excellent terrain d'application dans les options facultatives de "découverte professionnelle" en classe de 3^e.

Elargir la communication en direction des familles et des jeunes

Développer une communication spécifique "grand public" : les classes de découvertes ne doivent pas être associées à un outil fait "par l'Education nationale pour l'Education nationale". Les familles doivent davantage se les approprier. Un moyen d'y parvenir serait d'en faire la promotion auprès de chaque foyer. Les différents vecteurs de communication externe des collectivités territoriales pourraient être utilisés à cette fin dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'Etat, qui permettrait aux familles et aux enseignants de valoriser les expériences vécues (journaux en particulier) ;

Communiquer en direction des jeunes via le Pass culture sport : en effet, le Pass fait partie des aides régionales les mieux connues des populations concernées.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Développer la reconnaissance des classes dans le parcours scolaire

Encourager les jeunes lycéens à prendre eux-mêmes en charge l'organisation de leur séjour, en contrepartie d'une reconnaissance scolaire ou citoyenne. Cette démarche pourrait s'appuyer sur un certain nombre d'expériences déjà existantes de reconnaissance du montage de projet, dans les filières technologiques notamment.

4.2.2 Enclencher une dynamique partenariale systématique et mobiliser les centres en réseau (fonctionnement interne et ancrage territorial)

Associer les décideurs dans une démarche collective. Il existe une multitude de conventions bilatérales (rectorat - DRAC, Conseil général – inspection d'académie) où chacun, à son niveau, inscrit ses exigences ;

Dans ce prolongement, et par delà les différences d'appartenance juridique, fédérer les centres autour de problématiques communes. La méthodologie utilisée pour constituer le réseau régional des centres d'éducation au patrimoine, aujourd'hui en sommeil, pourrait être reprise et améliorée. Un "comité de pilotage des classes de découvertes du patrimoine" pourrait en émaner. Il réunirait l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, ainsi que des représentants des professionnels (enseignants et animateurs), des parents d'élèves et des jeunes. Par son organisation, ce comité se saisirait de thématiques stratégiques partagées (pour exemple : celle de la découverte des métiers). Indépendamment de ce comité de pilotage, les centres devront compléter leur mise en réseau fonctionnelle par des liens plus étroits avec les milieux économiques et sociaux locaux.

4.2.3 Lever les obstacles administratifs, psychologiques et culturels

Mobiliser les enseignants

Promouvoir les formations au montage de projet dans les IUFM ainsi que dans le cadre de la formation continue des enseignants. Un arrêté du 19 décembre 2006, relatif au nouveau cahier des charges de la formation initiale et professionnelle des maîtres en IUFM, fournit d'ores et déjà un cadre juridique particulièrement incitatif. En effet, cet arrêté vise explicitement une *"formation ouverte sur l'environnement économique et sur la société française"* ;

Rappeler le principe de protection du fonctionnaire par son administration : La loi n° 83 634 du 13 juillet 1983, portant statut général de la fonction publique prévoit tout un ensemble de devoirs mais aussi de droits pour les fonctionnaires. Parmi ceux-ci, à l'article 11, le fait que *"les fonctionnaires et les agents non titulaires ont droit à une protection et le cas échéant à une réparation lorsqu'ils ont fait l'objet, à l'occasion de leurs fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations. Ils ont droit à une protection, dans certaines circonstances, en cas de poursuites pénales et civiles engagées par un tiers pour faute de service"*. Il importe de rappeler toujours davantage cette disposition fondamentale aux enseignants et d'exercer, à leur endroit, une veille jurisprudentielle sur les conditions exactes, détachables de l'organisation du service, dans lesquelles la loi peut être appliquée à leur avantage devant les juridictions administratives, civiles et pénales. Cette veille pourrait être exercée au niveau du comité de pilotage décrit plus haut, en faisant partie d'une thématique de travail spécifique ;

Sans qu'il soit possible d'en faire une préconisation régionale opérationnelle à court terme, engager au niveau de l'Etat des réflexions tendant à davantage valoriser les enseignants qui s'impliquent. Par leur intérêt largement démontré et officiellement considéré par l'Education nationale, les classes de découvertes s'inscrivent dans le cœur de métier de la fonction enseignante et elles doivent être

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

reconnues comme telles. A cet égard, le fait que les déplacements préparatoires au séjour ne fassent l'objet d'aucun remboursement dans la mesure où ils ne résultent pas d'une mission, constitue un réel obstacle pour les enseignants : les frais inhérents devraient donc être intégrés au coût global du séjour.

Améliorer les méthodes de présentation des projets

Considérer que ces méthodes présentent plus d'efficacité, lorsque, au-delà des seuls enseignants, elles impliquent ceux qui vont accueillir les enfants sur leur lieu de séjour, au premier rang desquels, les responsables de centres, animateurs et autres médiateurs, mais aussi des représentants des pouvoirs publics locaux (maire de la commune, représentant des services déconcentrés de l'Education nationale ou de l'établissement scolaire local). Une telle mobilisation paraît difficile à concevoir de manière systématique. Mais les TIC (visioconférence, projection vidéo en particulier), qui fournissent beaucoup de solutions techniques de rapprochement, pourraient être davantage exploitées dans cet objectif au sein des établissements scolaires ;

Instaurer un recensement précis des réticences opposées par les familles au départ de leurs enfants (alimentation, mixité, sécurité), ainsi que du nombre de jeunes laissés "sur le côté", du fait de ces réticences. Cette information, si elle était disponible, et largement diffusée, permettrait aux enseignants de mieux préparer la communication de leur projet, et mieux anticiper les difficultés rencontrées dans la réception du message ;

Mieux présenter aux familles la réalité des risques et l'accidentologie. Sans abonder dans le catastrophisme, il faut désamorcer l'angoisse légitime de certains parents, en rappelant que s'ils sont spectaculaires, les accidents restent fort peu nombreux au regard du nombre d'enfants qui partent. Une communication grand public, réalisée sur la base de données objectives, permettrait de lever de nombreuses craintes.

Redéployer du temps et des moyens du contrôle vers l'accompagnement

Renforcer le réseau des conseillers pédagogiques dans les académies : ce réseau est essentiel, particulièrement dans le premier degré, compte tenu de l'absence de conseil d'administration et de projet d'établissement sur lesquels prendre appui ;

Dans le cas particulier des classes du patrimoine, raccourcir les délais de validation administrative des projets, en augmentant, par exemple, le nombre et la fréquence des commissions d'examen, particulièrement entre juin et septembre, afin de faciliter les départs en "classes rousses". Par ailleurs, la certification des sites et des contenus en amont devrait trouver son corollaire dans des procédures de validation de projet plus rapides en aval ;

Simplifier les procédures de certification et de contrôle sur le terrain en désignant par exemple un interlocuteur unique inter-administratif ou une commission de proximité associant inspection académique et acteurs de terrain adossés à des fiches d'évaluation partagées.

4.2.4 Trouver de nouvelles solutions de financement

Mieux prendre en charge la question des transports et celle des transferts

Dans le cadre de la convention TER, inclure une possibilité de déplacements pour les classes de découvertes à un prix adapté. Au-delà des conditions tarifaires, la Région doit aussi solliciter la garantie de capacités suffisantes de transport (sur rail comme sur route). Cette action permettrait par

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

ailleurs une sensibilisation aux problématiques de déplacement et à leurs conséquences directes et indirectes (effet de serre, accidentologie, etc.)

Compte tenu de la compétence des Départements sur la gestion des transports scolaires, inclure dans leurs marchés de délégation de service public une clause relative aux transports des classes de découvertes, que ce soit pour se rendre sur le lieu du séjour, ou pour relier des sites distants pendant le séjour. L'impact ainsi obtenu sur les prix faciliterait grandement les montages de projets des enseignants ;

Encourager les porteurs de projets à rechercher un juste équilibre entre projections distantes et formules de proximité qu'il faut savoir exploiter.

Envisager la question de l'investissement dans les centres (aides à la pierre, mises aux normes en particulier)

Considérer qu'un nombre important d'associations, propriétaires de sites, rencontrent des difficultés financières pour la réhabilitation de leur patrimoine. Ces difficultés peuvent même les conduire à vendre, d'autant plus que les exigences de mises aux normes propres à ce type d'accueil apportent des contraintes supplémentaires. Dans certaines zones littorales ou périurbaines, la pression foncière obère toute possibilité de création de sites. Pourtant, au-delà de leur seule fonction éducative, ces structures contribuent largement au développement économique local. A ce titre, comme les structures privées, elles doivent pouvoir bénéficier des aides régionales, en complément d'autres sources de financement.

Prendre en compte la question des ressources humaines des centres

Au-delà des seules structures, mettre en avant le fait que la qualité des intervenants est le gage d'un bon niveau d'apprentissage. La Région, de par sa compétence formation, doit appuyer la professionnalisation de ces intervenants dans une optique qui peut être également touristique. La mise en réseau des acteurs d'un territoire, évoquée précédemment, doit aussi permettre de mutualiser des compétences aujourd'hui dispersées, et contribuer à stabiliser ces emplois. Afin d'être en mesure de lisser la saisonnalité des besoins, cette mise en commun pourrait aller jusqu'à prendre la forme de groupements d'employeurs élargis à d'autres structures que les seuls centres de classes de découvertes.

Dégager de nouvelles recettes

Faire en sorte que l'ancrage territorial des centres se traduise par un développement des mécénats locaux, notamment pour financer les supports pédagogiques, compte tenu du coût souvent très important qu'ils génèrent, et du type de conception sur-mesure qu'ils nécessitent parfois ;

Pour les aides à la pierre, proposer que la Région :

Mobilise des crédits d'investissement dans le cadre des CTU, notamment pour les centres d'accueil dépendant des collectivités territoriales ;

Institue, pour les centres relevant du secteur privé associatif, des aides s'inscrivant dans des programmes de rénovation des infrastructures d'hébergement du tourisme social, afin d'en favoriser une utilisation optimale sur l'année.

Dans les deux cas, veiller à ce que ces aides soient suffisamment importantes pour être réellement incitatives.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Pour les aides au fonctionnement, réserver une intervention régionale privilégiée en direction des lycées. L'aide serait assortie d'une bonification pour les séjours transplantés d'au moins 3 jours. Le soutien, versé pour chaque classe, conforterait les différentes collectivités dans leurs responsabilités légales.

Résorber les inégalités dans les territoires

Sensibiliser les élus locaux aux intérêts économiques et sociaux des classes de découvertes. Cette sensibilisation doit concerner aussi bien les zones rurales que les zones urbaines, même si, dans ce dernier cas, les moyens disponibles sont plus importants.

4.2.5 Imaginer de nouvelles solutions alternatives aux classes transplantées

Identifier les lieux susceptibles de faire l'objet d'une appropriation patrimoniale dans les territoires. En communiquer la liste auprès des établissements scolaires publics et privés : ces lieux peuvent être des entreprises ou des sites industriels, des espaces naturels, des ensembles urbains ou architecturaux, des éléments patrimoniaux, des complexes sportifs, des ouvrages d'art, etc. Mettre à profit la proximité des déplacements pour solliciter les familles afin de participer à l'encadrement, sur le modèle de ce que font déjà nombre d'écoles maternelles par exemple ;

Afin de pallier le manque de disponibilité des parents, envisager un appel aux réseaux locaux de seniors, surtout lorsque ceux-ci ont ou ont eu une activité professionnelle en lien avec l'objet principal de la classe de découvertes (métier d'art, agriculteur, paysagiste, etc.) ;

Valoriser la notion de "parcours pédagogique" en élaborant un recueil inter-académique des bonnes pratiques qui font la qualité de tels parcours et en en faisant la promotion : le rattachement au programme scolaire de l'année, l'investissement des élèves dans le cadre de temps séparés de préparation, d'appropriation et de restitution, le volume d'heures consacré (l'équivalent de 2 à 3 jours au minimum sur l'année), l'organisation équilibrée de ces temps dans le calendrier, de septembre à juin, etc.